

▮ Assemblée
▮ Générale
▮ Mixte
▮
▮
▮



15 février 2021
à huis clos en
1^{ère} convocation





Avertissement

Dans la présente présentation, les expressions « Atari », la « Société » désignent la société Atari. L'expression le « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble des sociétés entrant dans son périmètre de consolidation.

La présentation contient des indications sur les objectifs du Groupe ainsi que des déclarations prospectives concernant notamment ses projets en cours ou futurs. Ces indications et déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations prospectives dépend de circonstances ou de faits qui pourraient ou non se produire dans le futur. Ces déclarations et ces informations sur les objectifs peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations du Groupe soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent inclure les évolutions de la conjoncture économique et commerciale, de la réglementation, ainsi que les facteurs de risque exposés en section 5 du Rapport de gestion figurant dans le Rapport financier annuel des comptes clos le 31 mars 2020 disponible sur le site internet d'Atari www.atari-investisseurs.fr.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération ces facteurs de risques avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs ou la valeur des titres de l'Emetteur.

Tout investissement en actions Atari, dont le cours de bourse est très volatile, comporte un risque important.



Assemblée générale Ordinaire et Extraordinaire à huis clos

Assemblée générale des actionnaires, sur première convocation, le lundi 15 février 2021 à 17h00 à huis-clos, hors la présence physique des actionnaires

Les actionnaires dûment informés et convoqués ont été invités à consulter régulièrement la page dédiée à l'Assemblée Générale sur le site www.atari-investisseurs.com ou a notamment été mis à disposition le présent support.

Compte tenu du contexte exceptionnel de l'épidémie de Covid-19 et conformément aux dispositions n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 portant prorogation et modification de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants, le Conseil d'administration d'Atari SA (la « Société ») a décidé de tenir l'Assemblée générale à huis clos, hors la présence physique des actionnaires ou de leurs mandataires.

En conséquence, les modalités d'exercice des droits des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée générale ont dû être adaptées, par rapport aux modalités habituelles.

Le présent support contient les informations sur l'assemblée générale mixte, en français et des informations sur les activités, la stratégie et les comptes consolidés 2019-2020 (exercice clos le 31 mars 2020) en anglais qui est la langue de travail usuelle du Groupe Atari. L'ensemble de ses informations figurent par ailleurs, en français, dans le Document d'Enregistrement Universel 2019-2021 d'Atari disponible ici : <https://www.atari-investisseurs.fr> onglet « Publications financières ».



▮ CONSTITUTION DU ▮ BUREAU ▮ & ▮ QUORUM



Bureau de l'AGM & Quorum

Pour cette Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'Atari, à huis clos, le bureau est constitué de :

- # Frédéric Chesnais, CEO d'Atari : Président de l'Assemblée générale du 15 février 2021
- # Philippe Mularski, CFO d'Atari : Secrétaire de l'Assemblée générale du 15 février 2021
- # et de 2 scrutateurs
Monsieur Manfred Mantschev
Madame Marie Calleux

QUORUM

D'après le relevé transmis ce jour par CACEIS qui a assuré le suivi de cette assemblée, sur la base d'un nombre total de 298 102 894 titres avec droits de votes de 298 152 729 actions, 25% des actions disposant du droit de vote représentent 74 525 724 actions

- **71 actionnaires possédant 94 239 183 actions, donnant droit à 94 677 012 voix, sont présents ou représentés, ou ont voté par correspondance ;**
- **les actionnaires ayant donné pouvoir au Président** représentent 88 791 511 actions, et 89 226 234 droits de vote, soit 30,12% des actions représentant le capital et 29,87% des droits de vote.

⌈ RAPPEL
⌈ DE L'ORDRE DU JOUR



ORDRE DU JOUR (1/3)

A TITRE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020 et quitus aux membres du Conseil d'administration,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2020,
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020,
4. Ratification de la cooptation de Monsieur Wade Rosen en qualité d'administrateur,
5. Renouvellement du mandat de Madame Alyssa Padia Walles en qualité d'administrateur,
6. Ratification de la cooptation de Madame Kelly Bianucci en qualité d'administrateur,
7. Renouvellement du mandat de Madame Kelly Bianucci en qualité d'administrateur,
8. Nomination de Monsieur Frédéric Chesnais en qualité d'administrateur,
9. Fixation du montant des jetons de présence,
10. Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivant du Code de commerce,
11. Approbation des éléments de la rémunération et des avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 à Monsieur Frédéric Chesnais, Président Directeur Général,
12. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général,
13. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions,

ORDRE DU JOUR (2/3)

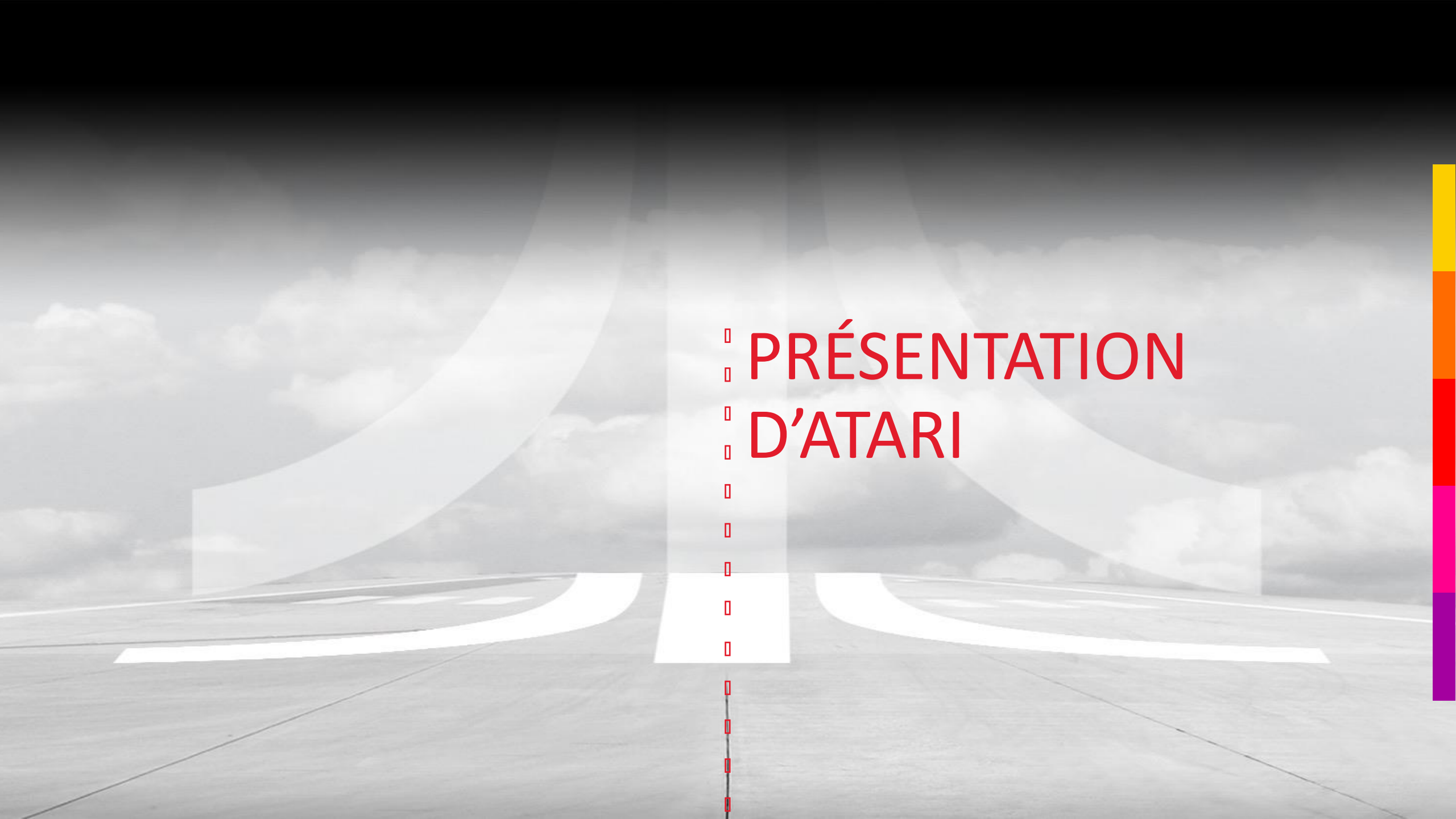
A TITRE EXTRAORDINAIRE

- 14.** Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat,
- 15.** Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital ou à des titres de créance de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- 16.** Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, au capital ou à des titres de créance de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances,
avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public, à l'exception des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier,
- 17.** Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise,
- 18.** Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors de la réalisation d'une émission de valeurs mobilières visées aux résolutions 15, 16 et 17, dans la limite de 15 % de l'émission initiale,

ORDRE DU JOUR (3/3)

A TITRE EXTRAORDINAIRE

19. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, en dehors d'une OPE,
20. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, dans le cadre d'une OPE,
21. Autorisation au Conseil d'administration d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société,
22. Autorisation consentie au Conseil d'administration, en vue de fixer le prix d'émission des actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite annuelle de 10 % du capital,
23. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier,
24. Plafond global des délégations,
25. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait admise,
26. Pouvoirs pour formalités



PRÉSENTATION D'ATARI



A cultural icon since 1972

 PONG

Launched the video gaming industry as we know it

- # Revolutionized technology, media and game play
- # Defined a generation socially and culturally

 LUNAR LANDER

 BREAKOUT

 CRYSTAL CASTLES

Established a valuable and extensive franchise portfolio

- # Top 10 franchises: historical revenue over \$2 billion
- # Over 200 IPs with a rich history and iconic images

 CENTIPEDE

 STAR RAIDERS

Benefits from an extensive loyal audience and brand recognition

- # 80% consumer logo recognition
- # 500,000,000 internet searches / year
- # 30,000,000 unique Atari.com visits
- # 1 out 3 Americans has bought an Atari game
- # 2 out 5 Americans have played an Atari game

 TEMPEST

 ASTEROIDS

 JAWS REVENGE

 NIKTOLE COMMANDO

 GRAVITAR

MUCH MORE THAN VIDEOGAMES

---- Hardware: Atari VCS ----

- Merchandising on a broad scale -

-- Fashion, clothing,... --

---- Online casinos ----

-- TV series & game shows --

--- Movies ---

---- Comic books ----

-- Theme Park --

--- Hotels ---

...



ATARI VCS™

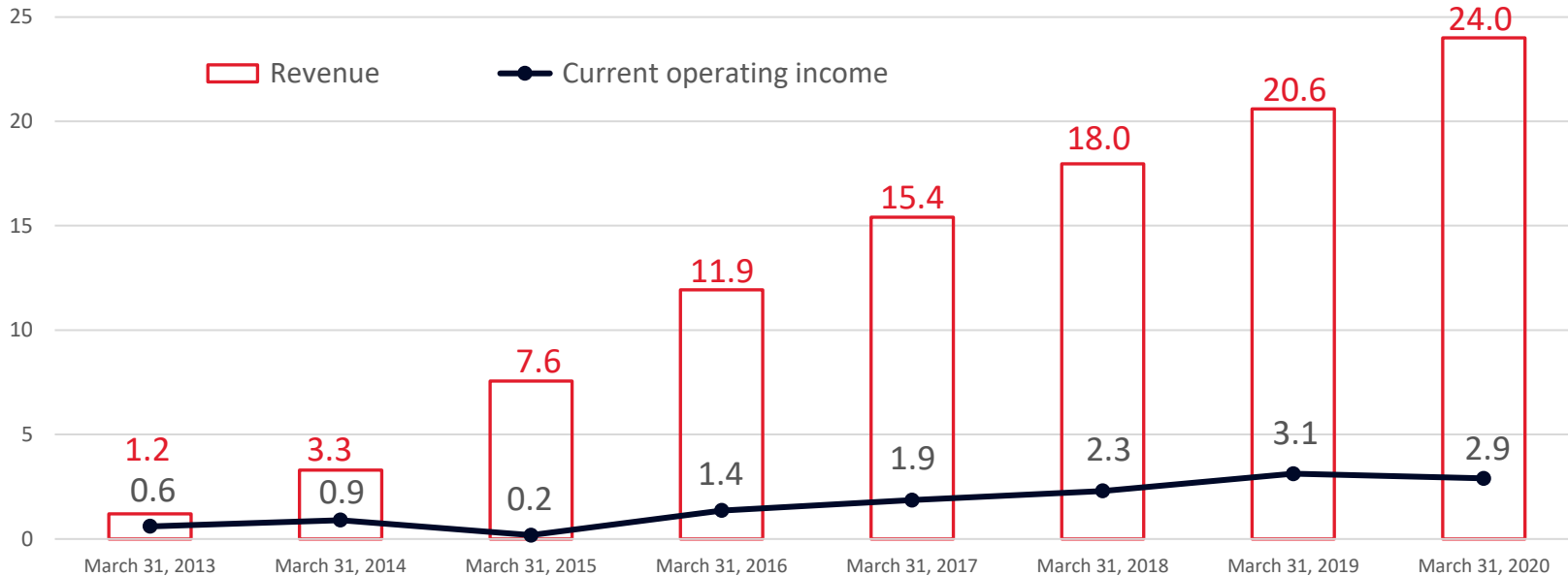


Play



A successful turnaround initiated in 2013

FY2013 > FY2020 Revenues and Current Operating Income,
in millions of €



	March 31, 2013	March 31, 2020
Shareholders equity	€(34.9)m	€28.5m
Net debt	€(31.4)m	€1.1m

ORGANIC GROWTH

2013 - 2020

+53% REVENUE CAGR

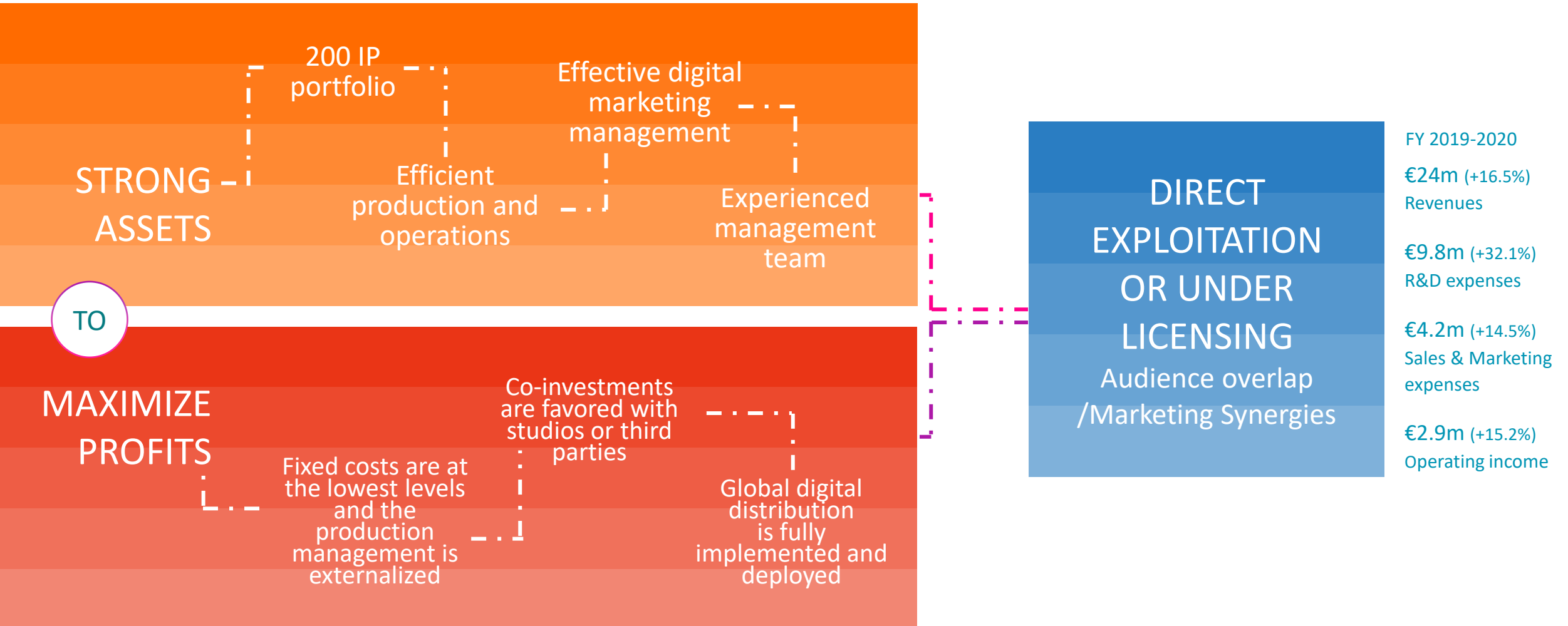
+25% COI CAGR

New management conducted a complete reboot of the company, building up on the brand and IPs

- # Relunched games business
- # Reshaped licensing business
- # Expanded in new activities
- # Rebuild organization
- # Erased financial debt



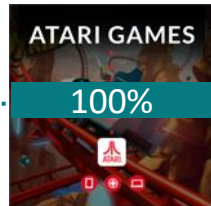
A content production company maximizing the value of its brand and IPs





A simple organization and solid, managing shareholders

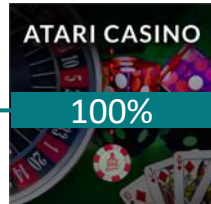
ATARI SA legal structure



100%

Owns the brand
Games and licensing activities

US incorporated



100%

Casino regulated activities
In Europe and Africa
US Licenses

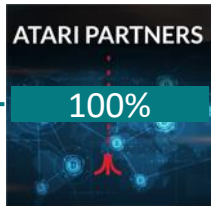
US incorporated



100%

Home entertainment
& multimedia device

US incorporated



100%

Investments in tech ventures (incl.
50% of Atari Chain Ltd for Atari
Token)

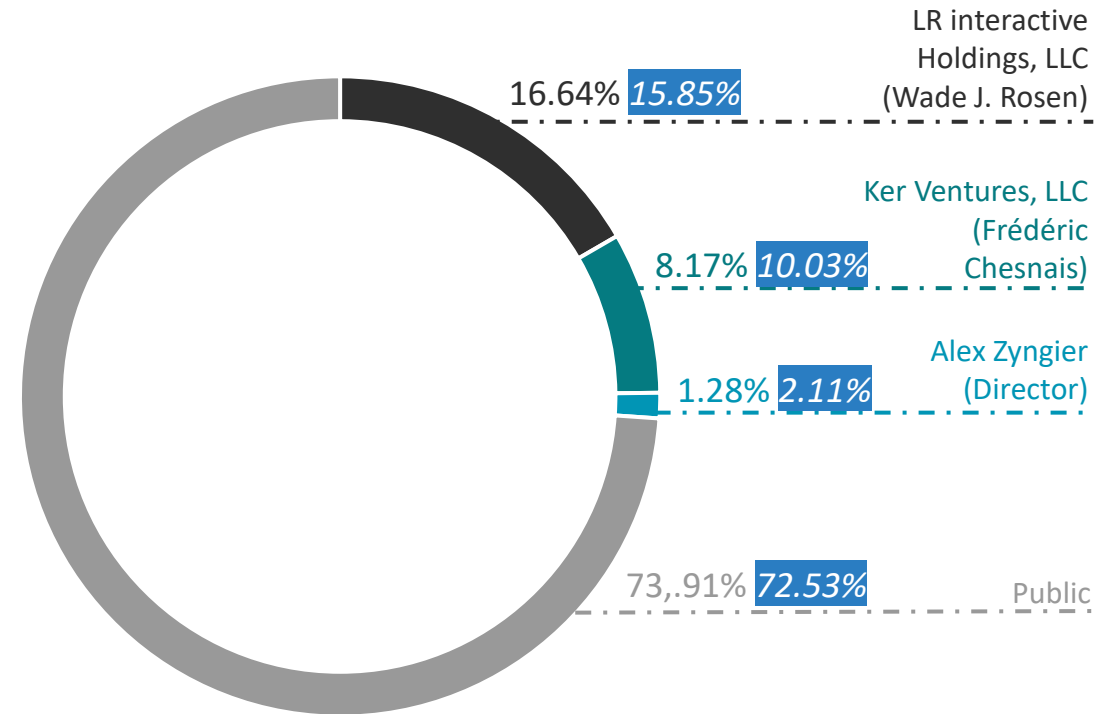
French incorporated

A full-time staff of 28

incl. 16 in the USA, 4 in France, 8 in Africa

Ownership

as of Dec. 10, 2020



Total number of shares: 278,089,392

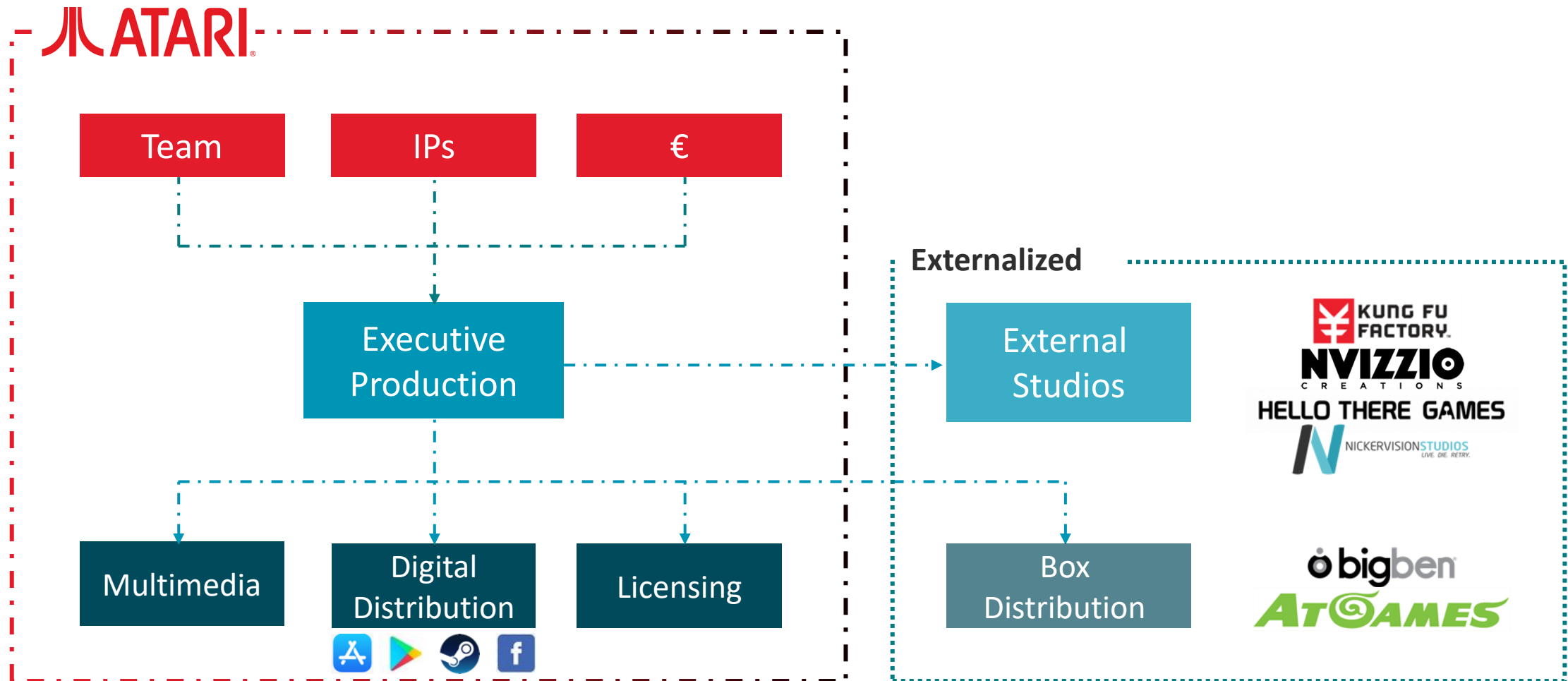
Total potential shares: 294,026,588

Legend: **diluted participation**



Atari Games

Atari Games value chain





Our DNA, with a differentiated positioning

Atari Games is a video game publisher operating mainly in mobile and digital, partnering with selected studios and powerful distributors



Games FY2019-2020
39% of total Revenue



Internal Studios	- - -	++	+	++	+++
Publishing	+++	+	+++	++	+++
Physical Distribution	- - -	- - -	+++	+++	+++
Digital Distribution	+++	+	+++	+++	+++
PC / Console	+	++	++	++	+++
Mobile F2P	+++	- - -	- - -	- - -	+++
Licensing / Merchandising	+++	- - -	- - -	- - -	+



Atari Games: current products



Release	2014	2016	2017	2018/19	2020
Platforms	iOS/Android	iOS / Android, PC	iOS / Android	Switch, PC	iOS / Android
Genre	Sim	Sim	Sim	Sim	Match 3



Release	2019	2020	2020
Platforms	iOS / Android	iOS / Android, PC, Switch	PS4, Xbox, Switch, PC
Genre	Sim	Arcade	RPG

Capitized R&D for games:
FY 2019-2020 :
€6.2m

30million
DOWNLOADS

Focus on mobile and social games

Significant success with simulation games. RollerCoaster Tycoon license extension to 2022

Continued exploitation of the Atari Classics catalogue (i.e. Missile Command: Recharged)

New games under development, across multiple platforms, for near-term releases





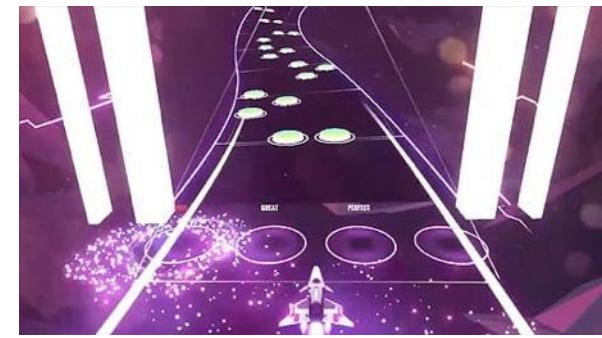
Games: latest and upcoming releases



Release	2020	2020	2020	2020
Platforms	iOS/Android	iOS / Android	iOS / Android	Facebook
Genre	Music	Match 3 RPG	Sim	Idle Game



Release	FY 2020/21	FY 2020/21	FY 2020/21	FY 2020/21
Platforms	iOS / Android	iOS / Android	iOS / Android	iOS / Android
Genre	Sim	Action	Arcade	Arcade
Status	Soft Launch	Soft Launch	Soft Launch	Soft Launch



Atari Licensing & Casinos



Licensing

Powerful brand power drawing global interest

- . — . — Leveraging brand power across multiple channels with recurring revenues
- . — . — Reinforcing global trademarks for Atari brand and IP library through integration with national and global brands
- . — . — Promoting and defending branded products: successful litigations against infringements



Entertainment devices
Atari Arcade
Atari Flashback



Miscellaneous
goods
& clothing



Multimedia



Casinos



Hotels



Licensing FY2019-2020

52% of total Revenue



Continuously growing product line-up

Atari Flashback

c. 3,000,000
units sold since 2010



SRP: US\$35 to US\$ 100

Partner: ATGames

c. 125,000
units sold since 2018

Atari Arcade



SRP: US\$300 to US\$500

Partner: Arcade1Up



Appealing to a wide and diverse audience



READY
PLAYER
ONE

Movie
March 2018



WARNER BROS.



BLADE
RUNNER
2049

Movie
October 2017

COLUMBIA
PICTURES



SCI DISCOVERY
SCIENCE

TV show
Oct-Dec. 2017



Expanding in casino games

Strategy adapted to each area, based on existing regulations and in-house expertise

- Casino and lottery games in virtual currency: primarily licensing
- Casino and lottery games in real money: licensing or direct exploitation
- Casino and lottery games in cryptocurrency: partnership with ICICB
- License to Gametaco for eSports



Ongoing deals

- # USA: licensing deals only
Key partner is Next Gaming, manufacturer of slot machines
New opportunities for licensing deals with lottery tickets (initial deal entered into in H1 of 2020-2021)
- # Europe: initial conversation for licensing deals
Africa: direct exploitation, first launches slowed down by the pandemic. All licenses renewed, should grow in 2021-2022
- # Casinos on the blockchain: License to ICICB, Native Gaming
Final testing scheduled for H2 2020-2021

Licensing development: Atari Hotels

**Non-refundable
advance of \$0.6m at
signing in January 2020
First hotels to be built in
Phoenix and Las Vegas
starting in 2021**

- # License for 8 US cities (Phoenix, Las Vegas, Austin, San Francisco, Chicago, Denver, Seattle, San Jose)
- # Licensing fee of 5% of revenue to Atari
- # Strong global PR exposure from announcement: over 30bn estimated total reach
- # Atari retains the rights to develop similar activities in other cities in the United States and the rest of the world



Atari
VCS



ATARI VCS™

bringing the best of the PC experience to the TV

The Atari Video Computer System combines powerful technical specifications and modern accessories to bring an all-in-one gaming and entertainment platform into the home

- # Games
- # Media Content + Curation/Playlists
- # Connected Products + Accessories
- # Online store

Technological and production partners

- # Processor: AMD
- # Linux OS
- # Manufacturing: Asteelflash (China)

Total investment: \$9.5m as of Sept. 30, 2020

ATARI VCS™



ATARI VCS 800

PLAY

Discover new and classic games on Atari's new open platform, powered by AMD Ryzen™ with Radeon™ Graphics Technology.

STREAM

Watch your favorite web-based streaming videos and entertainment, and play games at up to 4K resolution and 60fps.**

CREATE

Develop new TV-based games and apps for yourself, your family, or to share with the Atari VCS community.

CONNECT

Atari's first connected device opens new possibilities to play with friends and publish your creations as part of an expansive community of gamers, fans and devs.



Pre-order



BLACK WALNUT



CARBON ONYX



CARBON GOLD

\$389.99*



GameStop

Walmart



Moving up the value chain



* Indiegogo campaign, all backers did not purchase a full unit.

Multiple revenue streams for Atari and its partners over time

Direct and/or shared revenue streams include:

- # Hardware system and peripherals sales
- # Atari VCS integrated content store
- # Online services and subscriptions
- # Streaming, Cloud storage, Smart home integration
- # Licensed accessory sales
- # Licensed merchandise sales

Manufactured in China

Operating margin in the 7.5-10% range

Expecting progressive growth of SRP based on various models and accessories





Growing distribution and content strategy

Distribution calendar

Q4 2020:

Indiegogo backers

Q1 2021: USA

Atari website

Walmart.com

Microcenter

Gamestop

Major chain being added in the US

Q1 2021: AUSTRALIA

Bluemouth (videogame specialist)

2021/2022: Northern Europe

Content development



Game streaming



Indie games



Online TV



Blockchain games



Multiplayer cloud-based video games



PRÉSENTATION
DES RÉSULTATS
CONSOLIDÉS
AU 31 MARS 2020



Key accomplishments (FY 2019/2020 / YTD)

Atari Games

RCT crossed 30 million downloads

New games launched:

RollerCoaster Tycoon Story, Atari Combat Tank Fury, Beat Legend Avicii, Missile command Recharged

Atari Licensing & Casinos

Development of casino activities in Africa

New crypto-casino license for €7.5m over 5 years

Licensing deal for Atari Hotels in 8 US cities for \$0.6m

Atari VCS

Product finalization in time of Covid

Content agreements

Distribution contracts

Arrival in the US of first units

Blockchain & Atari Token

Agreement with Animoca Brands for blockchain versions of Atari Games

Re-launch of the Atari Token project under Atari leadership

Successful private sales and public sale and listing of the Atari Token

Partnerships with blockchain gaming projects (Robot Cache, Ultra.io, Sandbox...)

CORPORATE

Secondary listing in Stockholm: increase investor visibility

€3.3m capital increase (Feb. 2020) to accelerate game and VCS developments

Legalist agreement: €0.9m payment for future litigation proceeds

Arrival and ramp up of new major shareholder, Wade J. Rosen



Compte de résultat consolidé

IFRS en millions d'euros	31 mars 2020	31 mars 2019	Variation %
CHIFFRE D'AFFAIRES	24.0	20.6	+17%
Coût des ventes	(2.4)	(3.9)	-39%
MARGE BRUTE	21.6	16.7	+29%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>90%</i>	<i>81%</i>	
Frais de recherche et développement	(9.8)	(7.4)	+32%
Frais marketing et commerciaux	(4.2)	(3.7)	+15%
Frais généraux administratifs	(4.7)	(3.9)	+18%
Autres produits et charges d'exploitation	(0.1)	1.4	-105%
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	2.9	3.1	-7%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>12%</i>	<i>15%</i>	
Autres produits et charges opérationnels	0.0	(0.6)	-100%
RESULTAT OPERATIONNEL	2.9	2.5	+15%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>12%</i>	<i>12%</i>	
Coût de l'endettement financier	(0.0)	(0.0)	NS
Autres produits et charges financiers	(0.8)	(0.4)	+112%
Impôt sur les bénéfices	(0.1)	0.6	-112%
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	2.0	2.7	-28%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>8%</i>	<i>13%</i>	
PART ATTRIBUABLE AU GROUPE	2.3	2.7	-16%
Part attribuable aux intérêts minoritaires	(0.3)	0.0	-



Bilan consolidé : Actif

ACTIF IFRS en millions d'euros	31 mars 2020	31 mars 2019	Variation %
Immobilisations incorporelles	17.8	13.5	32%
Immobilisations corporelles	0.0	0.0	1%
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	2.3	-	
Actifs financiers non courants	15.7	5.4	193%
Impôts différés actifs	2.1	2.0	4%
ACTIFS NON COURANTS	38.0	20.9	82%
Stocks	0.6	0.2	235%
Clients et comptes rattachés	2.8	3.0	-9%
Actifs d'impôts exigibles	0.0	0.0	0%
Autres actifs courants	0.7	0.7	-7%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.8	8.5	-79%
ACTIFS COURANTS	5.8	12.4	-54%
TOTAL ACTIF	43.8	33.3	31%

Immobilisations incorporelles

- # Licences: 0.5 M€
- # R&D capitalisée
 - Jeux R&D 10.9 M€
 - VCS R&D 5.3 M€
 - Audiovisuel R&D 0.9 M€
 - Casino R&D 0.2 M€

Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location (IFRS 16)

Actifs financiers non courants

- # Titres de participations : €3.4 M€
- # Créances long terme : 12,1 M€

Stocks : puces AMD pour l'Atari VCS





Bilan consolidé : Passif

PASSIF IFRS en millions d'euros	31 mars 2020	31 mars 2019	Variation %
Capital	2.7	2.6	+5%
Prime d'émission	11.0	8.0	+38%
Réserves consolidées	12.5	9.0	+39%
Résultat net part du Groupe	2.3	2.7	-16%
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	28.5	22.3	+28%
Intérêts minoritaires	(0.4)	(0.0)	+981%
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	28.1	22.2	+26%
Provisions pour risques et charges non courantes	0.0	0.7	-98%
Dettes financières non courantes	0.9	0.6	+42%
Dettes locatives long Terme	2.1	-	-
Autres passifs non courants	0.8	0.2	+385%
PASSIFS NON COURANTS	3.7	1.4	+161%
Provisions pour risques et charges courantes	0.1	0.1	-29%
Dettes financières courantes	0.6	0.1	+709%
Dettes locatives court terme	0.3	na	
Dettes fournisseurs	5.7	5.3	9%
Dettes d'impôts exigibles	0.0	-	
Autres passifs courants	5.2	4.3	21%
PASSIFS COURANTS	11.9	9.7	23%
TOTAL PASSIF	43.8	33.3	31%

Capitaux propres part du Groupe: +28.5 M€

Autres passifs courants : 5.2 M€

dont 3.0 M€ de produits constatés d'avance (Atari VCS : 2.5 M€ - Atari Hotel: 0.5 M€)

Trésorerie nette

En millions d'euros	31 mars 2020	31 mars 2019
OCEANES 2003-2020	-	(0.6)
IFRS 9 : Legalist	(0.9)	
NON COURANT	(0.9)	(0.6)
Commitments on financial instruments	-	(0.1)
OCEANES 2003-2020	(0.6)	-
COURANT	(0.6)	(0.1)
Retraitement de la dette Légalist non cash	0.9	-
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	(0.6)	(0.7)
Trésorerie et équivalents trésorerie	1.8	8.5
TRESORERIE NETTE	1.1	7.8

L'endettement financier brut est retraité du montant de la dette Legalist inscrit en dette financière en application de la norme IFRS 9 mais qui reste définitivement acquis au Groupe.





Actifs d'impôts différés

In France, environ 732 millions d'euros de déficits fiscaux reportables

- # Economie fiscale potentielle : de l'ordre de 205 millions d'euros, sous réserve des restrictions usuelles quant à leur utilisation
- # Economie fiscale potentielle par action : environ 0,80 € (Nombre d'actions au 31/03/2020 diminué des actions d'autocontrôle).

Aux Etats-Unis, environ 310 millions de dollars US de déficits fiscaux reportables

- # Economie fiscale potentielle : de l'ordre de 80 millions de dollars US, sous réserve des restrictions usuelles quant à leur utilisation
- # Economie fiscale potentielle par action : environ 0,30 USD (Nombre d'actions au 31/03/2020 diminué des actions d'autocontrôle).



Les rapports mis à disposition des actionnaires sur www.atari-investisseurs sont les suivants (cliquez sur les liens pour ouvrir les rapports en PDF)

[Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les résolutions](#)

[Rapport sur l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription](#)

[Rapport sur les comptes consolidés](#)

[Rapport sur les comptes annuels](#)

[Rapports sur les conventions réglementées](#)

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



STRATÉGIE & PERSPECTIVES

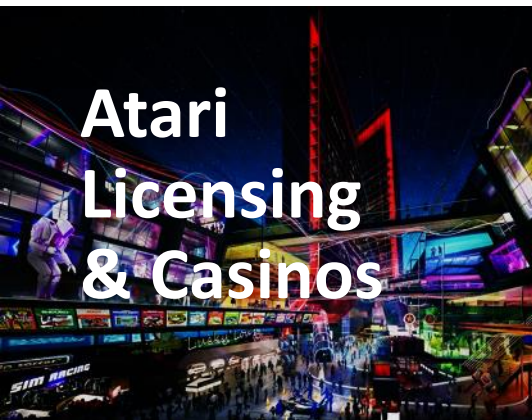
FY 2020/2021 priorities



Broaden game portfolio and growth potential : expand portfolio to mid-core premium games

Release of new titles mainly on mobile / social platforms

Prepare RCT license renewal



Expand licensing strategy with new & existing partners

Expand in multimedia with Hollywood majors and scripted TV shows

Roll-out of real-money online games in selected countries

Launch of crypto-casino



Optimization of the supply chain
Commercial launch of the VCS,
expansion of channels
Addition of new content



Launch and listing on Bitcoin
exchange of the Atari Token
Development of use cases
Partnerships to drive adoption



Blockchain & Atari Token

Create an Atari eco-system on the blockchain offering brand marketing and revenue opportunities

- # Games on the blockchain
- # Fees (exchanges, etc...)
- # Investment in other projects (paid in tokens)
- # Sale of tokens

Tools

- # Atari Token (already released)
- # Wallet: final testing in progress
- # Atari Exchange: crypto-currencies, NFTs (early calendar 2021)

Games

- # Casino licenses
- # Animoca license
- # Additional negotiations/developments in progress

Public sale completed in October 2020

- # Maximum supply, lifetime: 7.7 billion tokens
- # Circulating supply: 69 million tokens
- # Price: between \$0.08 and \$0.25 (strong volatility)

Atari earns 35% of the sale:

- # Contribution in FY 2020/2021



LE CAS ECHEANT

RÉPONSES AUX QUESTIONS ECRITES



PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS



MODALITÉS DES VOTES

Compte tenu du contexte exceptionnel de l'épidémie de covid-19 et conformément aux dispositions n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 portant prorogation et modification de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants, le conseil d'administration d'atari sa (la « société ») a décidé de tenir l'assemblée générale à huis clos, hors la présence physique des actionnaires ou de leurs mandataires.

En conséquence, les modalités d'exercice des droits des actionnaires dans le cadre de cette assemblée générale ont dû être adaptées, par rapport aux modalités habituelles.

- **Les résultats définitifs seront disponible sur le site internet de la société a l'issue de la séance**



Résolution 1

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020 ET QUITUS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration, des rapports des Commissaires aux comptes, des comptes annuels de la Société, compte de résultat, bilan et annexe, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat net comptable de cet exercice à +19 477 860,56 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du même Code. L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion des affaires de la Société au cours dudit exercice.



Résolution 2

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,



Résolution 3

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, constate que les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2020 et approuvés par la présente Assemblée font ressortir un bénéfice de 19 477 860,56 euros décide, sur proposition du Conseil d'administration d'affecter ledit bénéfice en report à nouveau qui passe ainsi de (895 347,13) euros à + 18 582 513,43 euros.



Résolution 4

RATIFICATION DE LA COOPTATION DE MONSIEUR WADE ROSEN EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la cooptation, décidée par le Conseil d'administration du 3 avril 2020, de Monsieur Wade Rosen en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Erick Euvrard, démissionnaire, et ce pour le temps restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.



Résolution 5

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME ALYSSA PADIA WALLES EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Madame Alyssa Padia Walles expire à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2023.



Résolution 6

RATIFICATION DE LA COOPTATION DE MADAME KELLY BIANUCCI EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la cooptation, décidée par le Conseil d'administration du 3 avril 2020, de Madame Kelly Bianucci en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Isabelle Andres, démissionnaire, et ce pour le temps restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.



Résolution 7

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME KELLY BIANUCCI EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Madame Kelly Bianucci expire à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2023.



Résolution 8

NOMINATION DE MONSIEUR FRÉDÉRIC CHESNAIS EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et après avoir constaté la démission de Monsieur Frédéric Chesnais de son mandat d'administrateur en date du 3 avril 2020, décide de nommer Monsieur Frédéric Chesnais en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2023.



Résolution 9

FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide d'attribuer une enveloppe globale de 145.000 euros nets de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 mars 2020, à répartir par le Conseil d'administration entre ses membres.



Résolution 10

CONVENTIONS VISÉES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANT DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve chacune des conventions et engagements qui y sont mentionnés et les conclusions dudit rapport.



Résolution 11

APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020 À MONSIEUR FRÉDÉRIC CHESNAIS, PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve, en application des dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Frédéric Chesnais, en raison de son mandat de Président Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020, tels que présentés dans le rapport financier annuel de la Société et rappelés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration visé à l'article L 225-37 du Code de commerce.



Résolution 12

APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 22-10-8 (alinéa 1) du Code de commerce, et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration prévu à l'article L 225-37 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de l'ensemble des éléments, fixes, variables et exceptionnels, composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures attribuables au Directeur Général de la Société pour l'exercice qui se clôturera le 31 mars 2021, qui ont été fixés par le Conseil d'administration de la Société sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, tels que présentés dans le rapport financier annuel de la Société et rappelés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce.



Résolution 13

AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE PERMETTRE À LA SOCIÉTÉ D'INTERVENIR SUR SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de Commerce, du règlement européen (UE) n° 596/2014 de la Commission du 16 avril 2014 et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, à opérer en bourse sur les actions de la Société.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

La présente autorisation est donnée pour une période maximum de 18 mois.



Résolution 14

AUTORISATION À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D'ACTIONS ACQUISES DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT

Présentation : Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de tout ou partie des actions détenues par la Société, dans le cadre de la mise en œuvre de programmes de rachat et dans une limite de 10% par période de 24 mois.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 18 mois.



Résolution 15

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS, IMMÉDIATEMENT OU À TERME, AU CAPITAL OU À DES TITRES DE CRÉANCE DE LA SOCIÉTÉ, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

Présentation : Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par l'émission d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société. Les actionnaires notamment auront ainsi, proportionnellement au nombre de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible, et, si le Conseil le décide, à titre réductible, aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de cette résolution.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.



Résolution 16

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS IMMÉDIATEMENT OU À TERME, AU CAPITAL OU À DES TITRES DE CRÉANCE DE LA SOCIÉTÉ OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES PAR VOIE D'OFFRE AU PUBLIC, À L'EXCEPTION DES OFFRES VISÉES AU 1° DE L'ARTICLE L.411-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Présentation : Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale cette résolution technique et nécessaire à la stratégie financière de la Société pour procéder à des opérations sur le capital dans des courts délais

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.



Résolution 17

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES DE LA SOCIÉTÉ, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES AU PROFIT DES ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Présentation : Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à augmenter le capital social dans le cadre des dispositions du Code de commerce (articles L.225-129-2, L.225-129-6, L.228-92 et suivants) et du code du travail (article L.3332-1 et suivants) relatives aux émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ou à émettre de la Société réservée aux salariés et anciens salariés encore présents dans la Société adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce. L'utilisation de cette résolution donne bien lieu à rapport complémentaire.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.



Résolution 18

AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES À ÉMETTRE EN CAS DE DEMANDE EXCÉDENTAIRE LORS DE LA RÉALISATION D'UNE ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES VISÉES AUX RÉOLUTIONS 15, 16 ET 17, DANS LA LIMITE DE 15 % DE L'ÉMISSION INITIALE

Présentation : Le Conseil d'administration demande à votre Assemblée Générale de lui déléguer la possibilité d'augmenter, en cas de demande excédentaire, le nombre d'actions ou de valeurs à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société visés aux résolutions 11, 12 et 13, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (soit à ce jour, dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15% de l'émission initiale) et dans les limites des positions et recommandations de l'AMF et ce, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois.



Résolution 19

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À L'ÉMISSION D' ACTIONS ET DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE CONSENTIS À LA SOCIÉTÉ, EN DEHORS D'UNE OPE

Présentation : Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale cette résolution technique et nécessaire à la stratégie financière de la Société pour procéder à des opérations de croissance externe dans des délais courts.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois



Résolution 20

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À L'ÉMISSION D'ACTIONS ET DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE CONSENTIS À LA SOCIÉTÉ, DANS LE CADRE D'UNE OPE

Présentation : Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale cette résolution technique et nécessaire à la stratégie financière de la Société pour procéder à des opérations de croissance externe dans des délais courts.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois



Résolution 21

AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATTRIBUER DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Présentation : Les bénéficiaires devront être les membres du personnel ou mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce) de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Les options pourront être consenties par le Conseil d'administration à tout ou partie de ces personnes. Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 38 mois.



Résolution 22

AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EN VUE DE FIXER LE PRIX D'ÉMISSION DES ACTIONS OU DE TOUTES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS, IMMÉDIATEMENT OU À TERME, AU CAPITAL EN CAS DE SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, DANS LA LIMITE ANNUELLE DE 10 % DU CAPITAL.

Présentation : Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale cette résolution technique et nécessaire à la stratégie financière de la Société pour procéder à des opérations de croissance externe dans des délais courts.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois



Résolution 23

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL, DANS LA LIMITE DE 20% DU CAPITAL SOCIAL PAR AN, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, PAR UNE OFFRE VISÉE AU 1° DE L'ARTICLE L.411-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Présentation : Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale cette résolution technique et nécessaire à la stratégie financière de la Société pour procéder à des opérations de croissance externe dans des délais courts.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois



Résolution 24

PLAFOND GLOBAL DES DÉLÉGATIONS

L'Assemblée Générale :

- Fixe, conformément aux articles L.225-129-2 et L.228-92 du Code de commerce, le plafond global des augmentations de capital immédiat ou à terme et autres valeurs mobilières représentatives de titres de créance qui pourraient résulter de l'ensemble des délégations et autorisations données au Conseil d'administration par la présente Assemblée à un montant nominal global de cinquante millions d'euros (50M€), étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles, les droits des titulaires de valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital.



Résolution 25

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES OU AUTRES DONT LA CAPITALISATION SERAIT ADMISE

L'Assemblée Générale :

- Délègue au Conseil d'administration, durant la période de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, prenant la forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;
- - Décide que le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté le cas échéant du montant nécessaire pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'attribution d'actions gratuites, ne pourra être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visées ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital et ne s'imputera pas sur le plafond global fixé par la vingt-quatrième résolution de la présente Assemblée Générale.



Résolution 26

POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Assemblée Générale confie tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur pour ce qui est de toutes résolutions adoptées par la présente Assemblée Générale.

Merci de votre attention

www.atari.com

www.atari-investisseurs.com

www.atarivcs.com

www.casinoatari.com

www.atarichain.com

www.facebook.com/atari/

Contact

- ▣ ATARI SA
- ▣ 25 rue Godot de Mauroy
- ▣ 75009 Paris - France
- ▣ +33 1 83 64 61 57
- ▣ 286 Madison Avenue, 8th Floor
- ▣ New York, NY 10016 - United States
- ▣ +1 (212) 726 6500

Speakers



Wade
ROSEN
Chairman of the Board



Frédéric
CHESNAIS
C.E.O.



Philippe
MULARSKI
C.F.O.

